



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX FB Durcisseur
Code du produit : 60190; 60200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Préparation des supports

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D-58453 Witten-Annen - Germany
T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355
sicherheitsdatenblatt@ardex.de - www.ardex.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Allemagne	Vergiftungs-Informations-Zentrale	Mathildenstraße 1 79106 Freiburg	+49 (0) 761 19240	For medical information in German and English language

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), H302
Catégorie 4
Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) H332
Catégorie 4
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie H314
1A
Lésions oculaires graves/irritation H318
oculaire, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique — H411
Danger chronique, Catégorie 2

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Isophorondiamine; m-Xylylendiamine; Phénol, styrolized

Mentions de danger (CLP) :

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P102 - Tenir hors de portée des enfants P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Phrases EUH	: EUH205 - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique
Phrases supplémentaires	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isophorondiamine	(n° CAS) 2855-13-2 (Numéro CE) 220-666-8 (Numéro index) 612-067-00-9 (N° REACH) 01-2119514687-32	20-40	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Phénol, styrolized	(n° CAS) 61788-44-1 (Numéro CE) 262-975-0 (N° REACH) 01-2119980970-27	10 - 30	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
m-Xylylendiamine	(n° CAS) 1477-55-0 (Numéro CE) 216-032-5 (N° REACH) 01-2119480150-50	5 - 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
1-dodécanol	(n° CAS) 112-53-8 (Numéro CE) 203-982-0 (N° REACH) 01-2119485976-15	1 - 7,5	Aquatic Acute 1, H400
Diisopropylnaphthalene isomers	(n° CAS) 25513-64-8 (Numéro CE) 247-063-2	1 - 5	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
diisopropylnaphtalène	(n° CAS) 38640-62-9 (Numéro CE) 254-052-6 (N° REACH) 01-2119565150-48	1 - 5	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune raisonnablement prévisible.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation sévère des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Irritant pour les voies respiratoires et les muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Sous l'influence de la chaleur: augmentation de la pression et risque d'explosion des réservoirs/fûts.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.
Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Gants de protection. Lunettes de sécurité. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir section 8.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine.
Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ARDEX FB Durcisseur		
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	keine Expositionsgrenzwerte bekannt
1-dodécanol (112-53-8)		
Allemagne	Nom local	Dodecan-1-ol(LangkettigeAlkohole)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	155 mg/m ³

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1-dodécanoïl (112-53-8)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	20 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	AGS

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	1 (> 10 minutes)	0,1		
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	1,0		EN 374

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales, Plastique	

Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
Chaussures de sécurité, Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation	

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	ABEK	Protection contre les vapeurs	



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Couleurs variées.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: > 350 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas explosif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	1894,757 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	12,000 mg/l/4h

Isophorondiamine (2855-13-2)

DL50 orale rat	1030 mg/kg (Rat; Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401; Valeur expérimentale)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; Valeur expérimentale; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,01 mg/l/4h (Rat; Valeur expérimentale)

m-Xylyldiamine (1477-55-0)

DL50 orale rat	930 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg (Lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,4 mg/l/4h (Rat)

1-dodécanol (112-53-8)

DL50 orale rat	12800 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	15000 mg/kg (Lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1,5 mg/l/4h (Rat)

diisopropylnaphtalène (38640-62-9)

DL50 orale rat	4130 mg/kg de poids corporel (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Valeur expérimentale; 4320 mg/kg bodyweight; Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Valeur expérimentale)
DI 50 cutanée rat	> 4500 mg/kg de poids corporel (Rat; Valeur expérimentale; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,64 mg/l/4h (Rat; Valeur expérimentale)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Isophorondiamine (2855-13-2)	
CL50 poissons 2	110 mg/l (CL50; Méthode C.1 de l'UE; 96 h; Leuciscus idus; Système semi-statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
m-Xylylendiamine (1477-55-0)	
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	16 mg/l (CE50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	12 mg/l (CE50; 72 h)
1-dodécanol (112-53-8)	
CL50 poisson 1	1,01 mg/l (CL50; 96 h; Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	320 mg/l (CE50; OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate; 48 h; Daphnia magna)
diisopropylnaphtalène (38640-62-9)	
CL50 poisson 1	> 0,5 mg/l (CL50; Méthode C.1 de l'UE; 96 h; Leuciscus idus; Système semi-statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	1,7 mg/l (EL50; OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate; 48 h; Daphnia magna; Système semi-statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
Seuil toxique algues 1	0,15 mg/l (NOEC; Méthode C.3 de l'UE; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Isophorondiamine (2855-13-2)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Faible potentiel d'adsorption par le sol.
m-Xylylendiamine (1477-55-0)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
1-dodécanol (112-53-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Forme des sédiments dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Adsorption au sol. Photodégradation dans l'air.
DThO	3,09 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,30
diisopropylnaphtalène (38640-62-9)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isophorondiamine (2855-13-2)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3,16 (BCF; BCFWIN)
Log Pow	0,99 (Valeur expérimentale; OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon; 23 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
m-Xylylendiamine (1477-55-0)	
BCF poissons 1	< 2,7 (BCF)
Log Pow	0,15
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
1-dodécanol (112-53-8)	
Log Pow	5,13 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulable.
diisopropylnaphtalène (38640-62-9)	
BCF poissons 1	770-6400,BCF; OCDE 305; 35 days; Cyprinus carpio; Système à courant; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale; GLP
Log Pow	6,081 (Calculé; US EPA)
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (FCB > 5000).

12.4. Mobilité dans le sol

Isophorondiamine (2855-13-2)	
Log Koc	log Koc,2.97; QSAR

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1-dodécanol (112-53-8)	
Tension de surface	0,030 N/m (24 °C)
diisopropylnaphtalène (38640-62-9)	
Log Koc	log Koc,4.558; QSAR

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2735	2735	2735	2735	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorondiamine)	(Isophorondiamine)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Isophorondiamine)	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorondiamine)	(Isophorondiamine)
Description document de transport				
UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorondiamine), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2735 (Isophorondiamine), 8, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2735 Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Isophorondiamine), 8, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophorondiamine), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2735 (Isophorondiamine), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1
Catégorie de transport (ADR) : 3
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées (IMDG) : 5 L
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Segregation (IMDG) : SG35

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C7
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C7
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Catégorie de transport (RID) : 3

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)
Classe de stockage (LGK) : LGK 12 - Non-combustible liquids
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
GISCODE : RE1 - produits à base de résines époxy, sans solvant, sensibilisants
GEV – EMI CODE® : EC 1 R PLUS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

ARDEX FB Durcisseur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

ARDEX SDS EU

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit